|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | C:\Users\c.chanteloup\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Outlook\5EBHZQ94\DEPARTEMENT 50 ok 14-11-18.jpg |

Communiqué de presse

Le 18 janvier 2021

Guernesey, la Normandie et La Manche discutent de l'approche constructive de la mise en œuvre du nouvel accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'UE (ACC)

Le 13 janvier 2021, le Ministre en chef de Guernesey, le député Peter Ferbrache ; le président de la Région Normandie, Hervé Morin, et le président du conseil départemental de la Manche, Marc Lefèvre se sont réunis, par vidéoconférence, pour discuter de la mise en œuvre de l’ACC, en particulier les aspects relatifs à l'accès aux pêcheries dans les eaux du Bailliage et l'accès aux ports normands.

Les parties ont réaffirmé leur attachement à une relation de coopération au bénéfice mutuel du bailliage de Guernesey et de la Normandie.

Marc Lefèvre a confirmé que La Manche est reconnaissante de la rapidité avec laquelle Guernesey a pu mettre en place une nouvelle autorisation provisoire permettant aux navires français de pêcher dans les eaux du Bailliage, qui durera jusqu'au 31 mars 2021. Cela fait suite à l'autorisation provisoire accordée en février 2020 lorsque le Royaume-Uni a quitté l'UE.

Le Bailliage mettra en place un régime complet de licences, qui sera initialement basé sur l'étendue et la nature réelles des activités de pêche dont il peut être démontré qu'elles sont menées depuis une période antérieure à l'accord, de sorte qu'il entre en vigueur à partir du 1er avril 2021. Le gouvernement de Guernesey s'est engagé à poursuivre le dialogue avec la Normandie pendant que ce régime de licence, établi conformément aux obligations de l'ACC, est développé et mis en œuvre.

La désignation de Diélette comme port de débarquement direct a également été discutée. Les deux parties ont convenu qu’il était dans l’intérêt mutuel du Bailliage et de la Normandie de demander au Gouvernement français de désigner Diélette afin que les débarquements puissent recommencer dès que possible. Cherbourg, Carteret et Granville sont déjà des ports désignés pour les débarquements directs. Les pêcheurs locaux ont confirmé qu’ils déchargent à Cherbourg avec succès depuis la fin de la période de transition.

Le Ministre en chef de Guernesey, le député Ferbrache a déclaré :

« *Le nouvel accord commercial entre le Royaume-Uni et l’UE, l’ACC, marque le début d’un nouveau chapitre dans les relations du Bailliage avec l’UE, en particulier avec la France et dans son lien historique avec la Normandie. Le gouvernement de Guernesey s'est engagé à mettre en œuvre l'accord de manière équitable afin de garantir une relation stable et prévisible pour le commerce et la pêche avec l'UE, et à travers la Normandie. J'ai également profité de l'occasion pour m'assurer que l'importance stratégique de la connexion directe par câble avec la France était bien comprise, cela nécessitera une discussion plus approfondie lorsque le régime d'autorisation de pêche de l’ACC sera pleinement mis en œuvre. Il ressort clairement de la discussion que nous avons pris un bon départ dans cette nouvelle relation.* »

Le Président de la Région Normandie, Hervé Morin a déclaré :

« *Nous travaillons étroitement depuis de très nombreuses années avec nos amis et partenaires des Iles anglo-normandes. La Région Normandie réitère son engagement pour poursuivre et renforcer ses liens avec ses partenaires anglo-normands dans l’intérêt de tous.* »

**Contacts presse :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Guernesey :** Rob Moore07839 700635 ou 07781 431196Rob.moore@gov.gg | **Région Normandie :** Charlotte Chanteloup 06 42 08 11 68 charlotte.chanteloup@normandie.fr | **Conseil départemental de la Manche :** Héloïse Caillard, 02 33 05 99 43 07 84 15 07 61 heloise.caillard@manche.fr |